

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Déclaration du groupe de la CFTC

Le projet de la rapporteure, puis de la section, semble pouvoir se résumer dans deux lignes de son excellent rapport (p. 86) : « *La pratique artistique favorise l'amélioration des relations humaines, la rupture de l'isolement ou la recherche d'un sens à donner à sa vie* ». L'avis reprend bien le rôle de socialisation du spectacle vivant à développer, mais moins souvent l'importance de la pratique de l'art par rapport au seul spectacle de l'art. C'est pourtant une des idées principales de la rapporteure, orfèvre en la matière. L'art est un langage et les arts vivants (musique, théâtre, chorales, danse...) sont l'expression physique d'une vie intérieure, qui dépasse et complète la seule expression par mots et concepts trop universels. Il y a, ainsi, une spiritualité de l'art qui ne laisse pas la CFTC indifférente. Et c'est lorsque consonnent nos « musiques » intérieures que les arts vivants socialisent et donnent du sens.

Les préconisations de l'avis insistent beaucoup plus sur les moyens que sur les finalités des arts vivants, mais c'est la règle du jeu d'un avis. Les préconisations convergent vers la mise en œuvre d'une formation artistique tout au long de la vie qui implique l'école y compris maternelle, les CE des entreprises, les amateurs etc... La CFTC y souscrit pleinement.

La CFTC approuve particulièrement le rééquilibrage des moyens entre Paris et les régions, le parisianisme étant la forme la plus perverse du jacobinisme. De même, nous devons élargir les limites ridicules des temps de travail des artistes qui interviennent dans les établissements scolaires.

Avec la loi récente sur la refondation de l'école, l'avis a raison d'insister sur l'usage positif des activités périscolaires qui sont une chance pour la pratique des arts vivants. Faut-il pour ce faire, un enseignant coordinateur ? Peut-être. Mais la CFTC se méfie un peu de la préconisation d'un professeur devenant « référent culturel ». De même, la CFTC approuve la nécessité d'une coordination régionale des formations des arts vivants mais souhaiterait savoir sur quels critères cette nouvelle instance qui intégrerait les DRAC délivrerait des « agréments ».

Pour la CFTC, l'avis n'est sans doute pas à la hauteur du rapport, mais le rapport est une prouesse très utile pour les décideurs.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.